



Attractivité résidentielle : des ressorts pas toujours suffisants dans les grands pôles urbains, des atouts dans certaines petites centralités

En Bourgogne-Franche-Comté, comme ailleurs, la plupart des personnes qui déménagent s'éloignent peu de leur lieu de résidence antérieur, et ceci même lorsqu'elles arrivent d'autres régions. Leurs choix résidentiels, intimement liés aux étapes de la vie, reposent sur le potentiel des territoires pour attirer de nouveaux habitants. Si les grands pôles urbains polarisent les flux d'étudiants et de cadres, d'autres territoires de la région sont également attractifs. Les ressources en emploi, une économie peu industrialisée ou un emploi industriel qui résiste, favorisent l'installation de jeunes actifs, ce qui contribue au rajeunissement et au dynamisme de certains pôles ainsi en croissance. Les intercommunalités périurbaines se résidentialisent et leur attractivité tient surtout à la proximité d'un grand pôle d'emploi. Certaines bénéficient de spécificités sectorielles et parviennent à développer de l'emploi et un rôle de centralité. Toutefois, le plus souvent, elles sont très dépendantes du grand pôle le plus proche, ce qui peut les fragiliser. Les territoires les moins attractifs, situés surtout à l'ouest de la région et au nord de la Haute-Saône, cumulent éloignement des grandes agglomérations et faiblesses structurelles. Celles-ci sont notamment liées au vieillissement de leur population et à leur tissu industriel souvent en difficulté. Certains espaces plutôt ruraux bénéficient cependant de l'installation de jeunes retraités.

Hélène Ville, Régine Bordet-Gaudin (Insee)

En Bourgogne-Franche-Comté, comme dans les autres régions de France, la plupart des personnes qui déménagent s'éloignent peu de leur lieu d'habitation précédent.

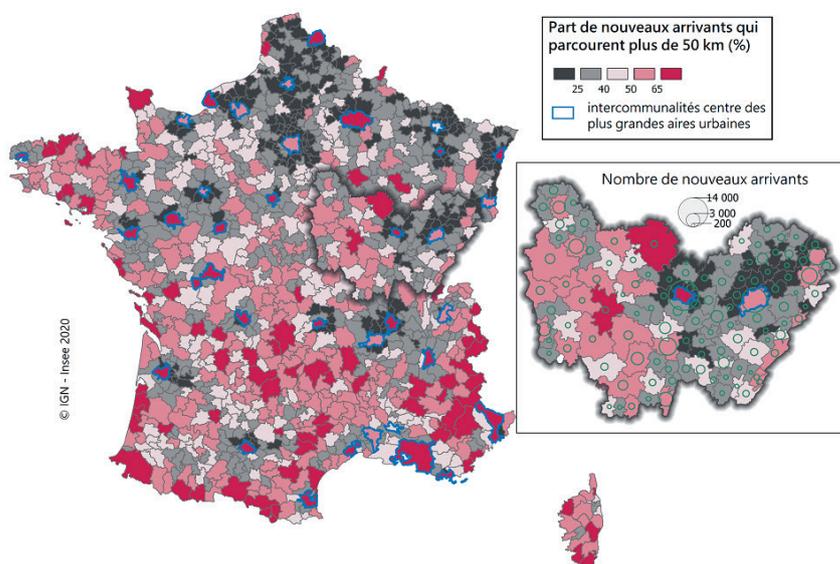
Plus de la moitié des individus mobiles restent dans la même intercommunalité, et le plus souvent dans la même commune. Lorsqu'ils changent d'intercommunalité, la proximité prévaut également, particulièrement dans l'est de la région, tout comme dans le quart nord-est de l'Hexagone (figure 1).

Parmi les 140 000 personnes arrivées en 2015 dans une intercommunalité de Bourgogne-Franche-Comté, 84 000 habitaient déjà dans la région. Parmi ces derniers, les 3/4 se sont installés à moins de 50 kilomètres de leur ancien lieu de résidence.

Les migrations résidentielles (*définitions*) depuis une autre région sont ainsi minoritaires, et répondent là encore souvent à

1 En dehors des grands pôles urbains, l'est de la région attire peu de personnes venant de loin, à l'image des territoires du nord-est de la France

Part de nouveaux arrivants qui ont effectué une migration résidentielle de plus de 50 km sur un an



Champ : personnes qui ont changé d'intercommunalité sur un an (hors personnes venant ou partant à l'étranger)
Source : Insee, RP 2016 (enquêtes de recensement de 2014 à 2018), zonage en intercommunalité au 01/01/2019

une logique de proximité. Parmi les principaux points d'entrée des nouveaux arrivants dans la région, les franges sénonaise et du sud de la Saône-et-Loire profitent ainsi de leur position près de l'Île-de-France et d'Auvergne-Rhône-Alpes pour attirer des populations des départements limitrophes. Les migrations plus lointaines se font généralement vers les plus grands pôles urbains, comme Dijon et Besançon. En Bourgogne-Franche-Comté, peu d'intercommunalités parviennent à attirer à la fois de nouveaux arrivants de la région et en provenance d'autres régions.

Proximité d'un pôle urbain et atouts territoriaux, facteurs d'attractivité

Les trajectoires migratoires diffèrent selon le profil des individus : les mobilités de proximité concernent plutôt les jeunes actifs, et les migrations longue distance plutôt les cadres et les retraités.

Ces populations ne recherchent pas les mêmes types de territoires et ont tendance à s'installer là où elles sont déjà surreprésentées. Les étudiants, qui relèvent autant de la logique de proximité que des longs déplacements, se concentrent dans les grandes villes universitaires, les actifs, en périphérie des grands pôles d'emploi, et les retraités dans les petits pôles ruraux (figure 2).

L'attractivité est plurielle, liée aux cycles de vie, et ne repose pas sur les mêmes ressorts selon les types de territoires. Néanmoins, les intercommunalités de la région qui ont la plus forte propension à attirer de la population partagent certains atouts (méthode). Ceux-ci tiennent à la fois à leur proximité d'un grand pôle urbain et à leurs propres caractéristiques.

Une population jeune, une importante ressource en emploi, une économie peu industrielle, un emploi industriel qui résiste sont déterminants. La faible implantation de zones commerciales au profit des logements, un prix du foncier relativement élevé souvent synonyme d'un parc de logements récents et la présence de résidences secondaires sont des caractéristiques communes aux territoires les plus attractifs. D'autres facteurs, tels que la présence d'infrastructures de transport, d'entreprises, d'établissements de formation peuvent favoriser aussi l'arrivée de population.

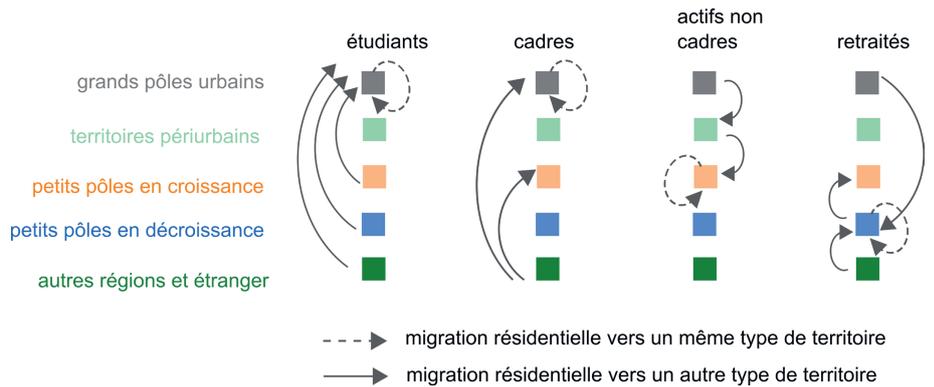
Les grands pôles urbains attirent étudiants et cadres, surtout Dijon et Besançon

Les 15 intercommunalités abritant les plus grandes villes de la région sont les premiers points d'entrée et de sortie des populations. En Bourgogne-Franche-Comté, 68 000 personnes sont venues s'y installer en 2016, dont 46 % provenaient d'une autre région.

Ces territoires concentrent les structures de formation supérieure et les emplois,

2 Les cadres et les étudiants s'installent surtout dans les plus grands pôles

Trajectoires migratoires surreprésentées selon les types de population et profils de territoires en Bourgogne-Franche-Comté*



* Profil de territoires : voir figure 4

Champ : ensemble des entrants sur un an, y compris venant de l'étranger
Source : Insee, RP 2016 (enquêtes de recensement de 2014 à 2018)

notamment très qualifiés qui permettent d'attirer de nouveaux arrivants au profil spécifique : des cadres et des étudiants. Dijon Métropole et Grand Besançon Métropole, qui abritent les deux anciennes capitales régionales, en bénéficient particulièrement. Cela leur confère un rayonnement qui s'étend au-delà des frontières régionales. Elles attirent moins que les plus grandes métropoles, telles que Paris, Lyon ou Strasbourg, avec lesquelles elles ont des flux déficitaires. Elles ont en revanche une attractivité comparable aux pôles de taille similaire, comme Rouen ou Clermont-Ferrand, notamment pour les cadres. Ceux-ci représentent plus de 20 % des actifs qui s'installent dans les deux métropoles, contre 15 % en moyenne dans la région, et près des deux tiers d'entre eux viennent d'une autre région. Dijon Métropole et Grand Besançon Métropole sont également attractives pour les « régionaux », notamment les étudiants qui représentent un tiers des nouveaux arrivants. Ils y renforcent une présence déjà très marquée des 18-24 ans, souvent au détriment de nombreuses intercommunalités en déficit de jeunes.

Un rayonnement plus faible pour les autres grands pôles

Les autres grands pôles de la région partagent des caractéristiques communes avec Dijon Métropole et Grand Besançon Métropole, mais elles sont moins marquées. Leur rayonnement est plus limité et ils n'ont pas, pour la plupart, une forte propension à attirer des nouveaux arrivants à la fois de la région et d'autres régions (figure 3). Ces intercommunalités n'ont pas de réelle portée à l'échelle nationale. Le plus souvent, lorsqu'elles sont tournées vers l'extérieur, comme c'est le cas de Sens, Belfort, Mâcon ou Nevers, c'est avant tout parce qu'elles se situent aux franges de la région.

Ainsi, les offres d'emplois qualifiés et de formations ne suffisent pas à elles seules à rendre attractives ces intercommunalités

qui rencontrent souvent des difficultés économiques et dont l'image est parfois défavorable. Globalement en décroissance, elles perdent de la population et de l'emploi. Le chômage et la pauvreté y sont parfois plus répandus. C'est particulièrement vrai à Vesoul, Nevers et Belfort, qui ne parviennent pas à retenir leurs habitants, et à Montbéliard et au Creusot-Montceau où la part de nouveaux arrivants dans la population est la plus faible de la région.

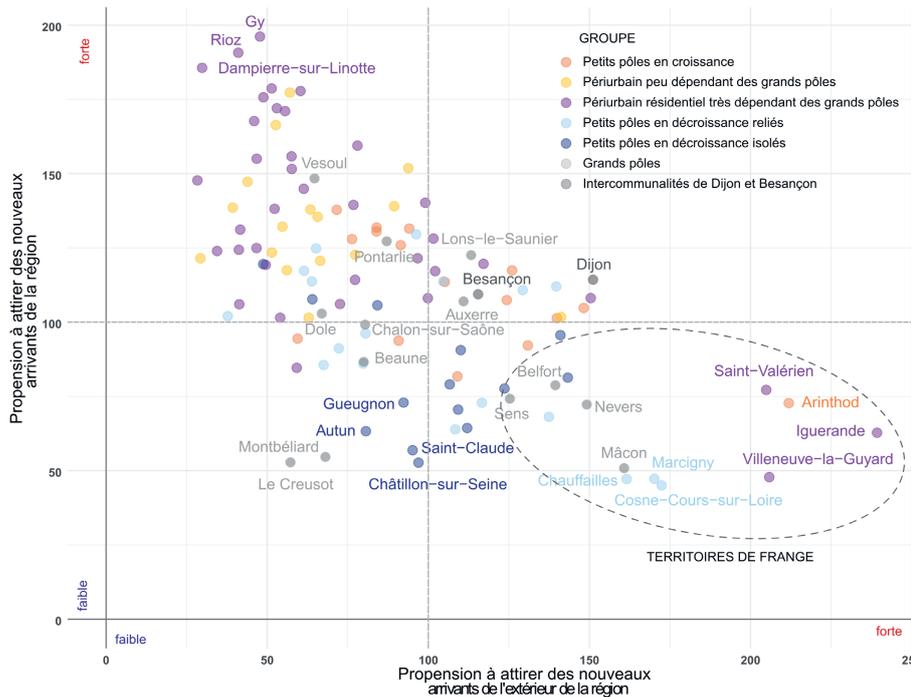
Les petites centralités en croissance cumulent plusieurs atouts

Dans la région, de petites centralités s'affirment comme relais de services et d'équipements. Ces petits pôles en croissance (figure 4 - G1), sans être isolés, sont suffisamment éloignés de l'aire d'influence des plus grandes villes. Ils offrent une importante ressource en emploi, bénéficient d'une économie peu industrielle (seulement 8 % de l'emploi à Pouilly-en-Auxois) ou d'une industrie qui a résisté (en 25 ans, l'emploi industriel a augmenté de près de 30 % à Valdahon). Les actifs venant s'installer et travailler dans ces territoires contribuent ainsi au rajeunissement et au développement de l'emploi.

À ces atouts s'ajoutent souvent d'autres avantages qui renforcent d'autant plus l'attractivité. Cela peut être l'attrait touristique dont bénéficient Les Rousses, ou des effets des politiques d'aménagement du territoire : la construction d'une voie rapide désenclave Lure, l'implantation d'une école nationale à Poligny et à Cluny contribue à l'arrivée d'étudiants. La proximité de la Suisse pour Morteau, et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour Arinthod, Matour et Saint-Amour, confère à ces territoires une double attractivité de pôle d'emploi et d'espace résidentiel. Ainsi, 84 % des nouveaux arrivants en emploi qui viennent de la région et s'installent à Arinthod travaillent aussi dans ce territoire. En revanche, la moitié de ceux qui viennent

3 Grands pôles urbains et franges, principaux territoires à attirer des populations extérieures à la région

Propension à attirer des nouveaux habitants de la région et d'autres régions selon le profil des territoires*



* Profil de territoires : voir figure 4

Note de lecture : la propension de Dijon Métropole à attirer des personnes arrivant dans la région correspond à la part d'entrants dans ce territoire parmi l'ensemble de la population arrivant dans la région rapportée à la part de la population totale de ce territoire dans la population totale régionale. L'indice résultant est de 150 : Dijon Métropole attire ainsi 50 % de plus d'entrants d'autres régions qu'il devrait en attirer compte tenu de son poids démographique dans la région. Dijon Métropole a donc une forte propension à attirer des personnes arrivant dans la région. Sa propension à attirer des personnes de la région est plus faible (indice = 110).

Champ : ensemble des entrants sur un an, y compris venant de l'étranger

Source : Insee, RP 2016 (enquêtes de recensement de 2014 à 2018)

d'Auvergne-Rhône-Alpes, travaillent là où ils résidaient auparavant.

Périurbain : attractivité résidentielle avec peu d'effet sur l'emploi

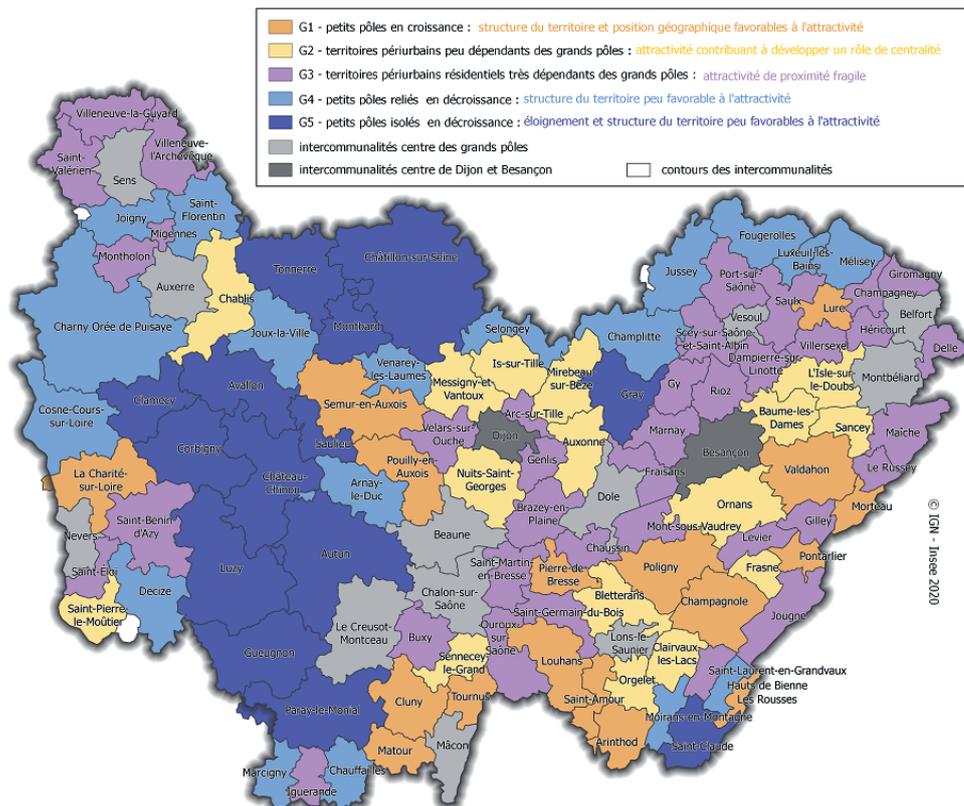
La structure intrinsèque d'un territoire n'explique pas toujours à elle seule son attractivité. La proximité d'un grand pôle d'emploi est également un facteur déterminant. Les territoires en périphérie des grands pôles ont ainsi une forte propension à attirer de la population. Il s'agit avant tout d'une attractivité résidentielle de proximité : le périurbain capte particulièrement des jeunes actifs qui quittent le pôle d'emploi pour les territoires environnants. À la recherche de conditions de logement plus favorables, ceux-ci travaillent souvent là où ils habitaient auparavant. C'est le cas de plus de la moitié des nouveaux arrivants dans les intercommunalités de Fraisans, Marnay, Arc-sur-Tille ou Velars-sur-Ouche (figure 4 - G3).

Les espaces périurbains profitent de la proximité des grands pôles. Devenus plus artificialisés, ils abritent une offre importante de logements récents qui les rend d'autant plus attractifs. Ainsi, une population de plus en plus jeune vient s'y installer.

Néanmoins, cette attractivité purement résidentielle engendre très peu de développement économique : l'emploi est globalement peu implanté et souvent en diminution, sauf dans quelques intercommunalités près de la frontière suisse. La résidentialisation

4 Migrations résidentielles : 7 grands profils de territoires

Typologie des intercommunalités selon leur potentiel pour attirer de la population



Source : Insee, RP 2016 (enquêtes de recensement de 2014 à 2018)

est parfois le signe d'un affaiblissement économique. Ainsi, avec l'extension de l'aire d'influence d'Auxerre et de celle de Belfort-Montbéliard, Migennes et Delle ont perdu leur rôle de centralité.

Le revers de la proximité : une forte dépendance qui peut fragiliser

Le développement des espaces périurbains s'explique avant tout par leur environnement et leur proximité géographique avec de grands pôles d'emploi. Ces territoires dépendent ainsi fortement du pôle et de sa trajectoire. Par exemple, Marnay et Fraisans, sous l'influence de deux pôles dynamiques, Dole et Besançon, bénéficient d'un environnement favorable à leur attractivité. À l'inverse, les intercommunalités périphériques des pôles en décroissance peinent à retenir leurs populations et sont parfois en perte d'attractivité : c'est le cas par exemple de Port-sur-Saône et de Saulx, au nord de Vesoul.

Les territoires périurbains sont également dépendants du développement résidentiel et de la concurrence des autres territoires situés aussi aux portes des grands pôles. Autour de Dijon par exemple, Arc-sur-Tille et Velars-sur-Ouche renforcent leur attractivité alors que Brazey-en-Plaine, plus éloigné, et Genlis, périurbanisé depuis longtemps, accueillent moins de nouveaux arrivants. De la même façon, près de la frontière suisse, Maïche perd désormais des habitants au profit du Russey, où sont venus s'installer 15 % des habitants de Maïche.

Certains territoires résidentialisés développent des fonctions de centralité

Tout l'enjeu pour les espaces périurbains est alors de réussir à tirer profit de leurs propres atouts et de bénéficier d'un effet positif sur l'économie locale. C'est le cas pour certains d'entre eux qui offrent des emplois sectoriels spécifiques, par exemple dans la recherche-développement à Is-sur-Tille avec la présence du CEA Valduc, ou la viticulture et les activités induites à Chablis (figure 4 – G2). Ainsi, les actifs s'y installent y travaillent plus souvent que dans les territoires essentiellement résidentiels.

Malgré la proximité d'un grand pôle, la ville principale de l'intercommunalité développe ainsi un petit rôle de centralité qui a même parfois tendance à se renforcer. L'emploi présentiel, notamment le commerce, y est généralement en augmentation.

Territoires les moins attractifs : faiblesses structurelles et fort déterminisme géographique

Dans les territoires du nord de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or ainsi que dans le Morvan, la population est âgée et en repli. Les maisons souvent anciennes, ont une faible valeur foncière. L'industrie est encore très implantée, parfois fortement touchée par les crises successives. Cela dessert leur attractivité, et se combine souvent à une position géographique défavorable. Certains de ces territoires en décroissance, sont en deuxième périphérie des grands pôles, à

l'image de Saint-Florentin ou de Selongey (figure 4 – G4). Ils en sont alors à la fois trop éloignés pour en tirer profit, et trop proches pour conserver un véritable rôle de centralité. Le plus souvent, ils sont à la fois très isolés et peu accessibles. L'éloignement d'un grand pôle, qui atteint notamment plus d'une heure dans le Morvan, est un frein supplémentaire, même en présence d'équipements ou d'emplois spécifiques. À Montbard par exemple, la gare TGV et des emplois spécialisés de cadres dans l'industrie ne contre-balaient pas la distance à Dijon (figure 4 – G5).

À cet éloignement s'ajoute un fort déterminisme géographique : ces intercommunalités sont entourées de territoires qui leur ressemblent, à la population âgée, peu mobile. Elles ont alors une très faible propension à capter des gens de la région.

Certaines de ces intercommunalités, plus touristiques, en particulier dans le Morvan, présentent une forte concentration de résidences secondaires : plus de 30 % des logements à Château-Chinon et Corbigny. Elles sont choisies par de jeunes retraités : plus de 20 % des nouveaux arrivants à Corbigny, Luzy, Saulieu, Clamecy et Gueugnon, contre 9 % en moyenne dans la région. Cette population, qui vient majoritairement d'autres régions, quitte en effet les grandes villes et leur périphérie pour se diriger vers des petits pôles plus ruraux. Elle représente néanmoins un faible nombre de personnes. Ces arrivées ne compensent ainsi pas le déficit d'actifs, ce qui contribue au vieillissement continu de ces territoires. ■

Méthode, définitions et sources

L'étude, réalisée en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, analyse les dynamiques territoriales liées aux migrations résidentielles et leurs disparités d'attractivité.

Les écarts d'attractivité résidentielle entre intercommunalités sont mesurés à l'aide des taux d'entrants (part d'entrants, y.c. venant de l'étranger, dans la population moyenne du territoire). Au sein des intercommunalités n'abritant pas de grands pôles urbains, ils sont décomposés en effets structurel-résiduel. Globalement, 60 % des écarts au taux d'entrant moyen dans ces territoires peuvent être expliqués par des effets de structures observables : âge de la population, ressource en emploi (nombre d'emplois rapporté au nombre d'actifs en emplois au lieu de résidence), caractéristiques de l'emploi (part de l'emploi industriel dans l'emploi total, évolution de l'emploi industriel), des logements (valeur foncière des maisons lors des transactions immobilières, taux de résidences secondaires), taux d'équipements en commerces intermédiaires, temps d'accès à une grande aire urbaine la plus proche. Le reste n'est pas expliqué par les variables retenues dans le modèle.

L'évolution de l'emploi industriel est mesuré sur la période 1990-2016.

Les migrations résidentielles, appelées aussi « mobilités résidentielles » sont des déplacements conduisant à un changement de résidence durable. Elles sont estimées à partir d'une question figurant sur le bulletin individuel du recensement : « Où habitez-vous l'an dernier ? ».

L'étude repose essentiellement sur le **Recensement de la population 2016** dont les résultats sont produits à partir des enquêtes annuelles de recensement de 2014 à 2018. Elle mobilise des statistiques issues notamment de la **BPE 2018** (Base permanente des équipements) gérée par l'Insee, de la source **DV3F** de la DGFip 2018, construite à partir des fichiers « Demande de valeurs foncières » et « fonciers ».

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier
CS 11997

25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédactrice en chef :
Isabelle Revillier

Mise en page :
STDI

Crédits photos :
CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : octobre 2020

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Bertrand M., Thirion O. « Des travailleurs toujours plus mobiles en Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 59, septembre 2019.
- Bouriez M., Chassard M., « Les 18 espaces ruraux en Bourgogne-Franche-Comté : parfois attractifs, souvent isolés, toujours en évolution », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 57, juin 2019.
- Branche-Seigeot A., Chassard M., « Franges de Bourgogne-Franche-Comté : des navetteurs souvent très attirés par les pôles d'emplois extérieurs », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 52, mars 2019.
- « Les mobilités résidentielles en France, tendances et impacts territoriaux », Rapport 2018, Cget

